



Bureau des radiocommunications (BR)

Lettre circulaire
CR/469

Le 12 octobre 2020

Aux Administrations des États Membres de l'UIT

Objet: **Envoi postal de la BR IFIC sur DVD-ROM**

Par la Lettre circulaire CR/457 en date du 27 mars 2020, le Bureau des radiocommunications (BR) a informé les administrations de la suspension de l'envoi des DVD contenant la Circulaire internationale d'information sur les fréquences du BR (BR IFIC). L'envoi des DVD a été suspendu à compter de l'édition N° 2917 de la BR IFIC du 31 mars 2020, et ce jusqu'à nouvel avis. Dans la Lettre circulaire CR/466 du 31 juillet 2020, le BR a informé les administrations que la suspension de l'envoi des DVD contenant la BR IFIC serait prolongée jusqu'à nouvel avis.

Il ressort d'un réexamen de la situation qu'à la date de publication de la présente Lettre circulaire, la poste suisse est en mesure d'expédier des courriers et colis depuis la Suisse vers 146 États Membres de l'UIT.

Compte tenu de cette situation, l'envoi postal des DVD contenant la BR IFIC recommencera à la date de publication de la présente Lettre circulaire.

Les éditions N° 2917 à 2930 de la BR IFIC qui ont été publiées pendant la suspension de l'envoi des DVD seront envoyées en lot, et l'envoi bimensuel habituel de la BR IFIC reprendra avec la BR IFIC N°2931 du 13 octobre 2020.

Le BR vérifiera régulièrement le fonctionnement des services postaux et enverra les DVD des BR IFIC aux États Membres vers lesquels la poste suisse ne peut pas encore assurer l'envoi de courrier ni de colis dès que la situation le permettra de nouveau.

Pour accéder aux informations de la BR IFIC, les administrations peuvent également continuer à utiliser l'image ISO disponible en ligne, qui est la copie exacte de la BR IFIC sur DVD-ROM.

Comme indiqué dans la Lettre circulaire CR/466 du 31 juillet 2020, les administrations doivent envoyer leurs observations sur les publications parues dans les éditions de la BR IFIC allant du N° 2917, daté du 31 mars 2020, au N° 2925, daté du 21 juillet 2020, avant le 30 novembre 2020. Les observations relatives aux publications figurant dans la BR IFIC à compter du N° 2926 du 4 août 2020 doivent être soumises dans les délais réglementaires prescrits dans le Règlement des radiocommunications et les Accords régionaux.

Le BR reste à la disposition de votre Administration via l'adresse brmail@itu.int pour toute précision ou assistance dont elle pourrait avoir besoin concernant les sujets traités dans la présente Lettre circulaire.

Mario Maniewicz
Directeur

Distribution:

- Administrations des États Membres de l'UIT
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications